

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :**  
**23 juin 2015**

**Début du Conseil 20 h**

**Présents :** Nicolas VERDIER, Gaëlle LAFARGUE, Sébastien ABADIE, Jérôme SOURSAC, François GUILLE, Christian POZZA, Franck VALETTE, Joëlle DEBARALLE, Sylvie MAZET, Elisabeth CHEVLLIER, Bernard JULLIE.

**Absents excusés :** Christophe ESTUBE, Morgane MAUREL, Vanessa GROSSEAU.

**Mme MAUREL donne pouvoir à M. JULLIE**

**Monsieur le Maire demande que soient ajoutées au présent conseil les points suivants :**

- **Délibération pour la prolongation de 6 mois demandée par le CCTGV pour le dossier de l'ADAP.**
- **Délibération pour la station d'épuration de la commune.**
- **Délibération pour la création du paiement en ligne TIPI.**
- **Délibération pour l'acceptation du compte rendu et du budget 2014 du SIEEOM.**

**La demande est acceptée à l'unanimité des présents plus le pouvoir.**

**La réunion peut commencer.**

**1 - Délibération de la dotation relative au fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :**

M. Soursac évoque les multiples discussions qui ont eu lieu en réunion à la CCTGV. Il rappelle le principe appliqué en 2014, à savoir :

Subvention globale 380 000 dont 61 % pour la CCTGV et les 39 % restants répartis entre les 13 communes soit 4900 € pour Fabas.

Cette année de nombreux échanges ont eu lieu sur le principe de répartition. Certaines communes proposant que toute la dotation reste en possession de la CCTGV et d'autres communes souhaitant le maintien du fonctionnement précédent.

D'autres propositions ont été faites, mais ne convenaient pas aux communes voulant le maintien.

En effet, même si les charges de la CCTGV augmentent de par le fait qu'elle récupère de plus en plus de compétences, les petites communes comme la nôtre, ne peuvent pas se permettre de voir baisser, voire disparaître cette dotation.

M.SOURSAC insiste et précise sur notre détermination et sur notre insistance pendant la réunion pour le maintien de la dotation selon les normes précédentes.

€Cela a été efficace, puisque le choix retenu par la CCTGV a été le suivant :

61% pour la CCTGV et 39% pour les communes comme précédemment.

Ainsi avec une dotation globale annuelle FPIC de 480 000 €, Fabas se voit attribuer la somme de 6900 € pour 2015.

**Résultat : OUI à l'unanimité des présents plus le pouvoir.**

### **2- Délibération sur le renouvellement du conseil d'administration du CCAS**

M.Soursac rappelle la constitution du conseil d'administration actuel. Il précise que le poste de Anne MARTINEZ démissionnaire doit être remplacé.

Morgane MAUREL remplace donc Mme MARTINEZ ;

Vote de cette modification :

**Résultat : OUI à l'unanimité des présents plus le pouvoir.**

### **3- Délibération pour la désignation d'un correspondant de Fabas à la sécurité routière .**

M. Soursac demande un ou une volontaire pour représenter Fabas, en précisant que la première réunion aura lieu jeudi 25 juin 2015 à 16 h à Montauban (Hotel IBIS rue Léon Cladel).

Après un petit échange, M.VERDIER s'est porté volontaire en précisant qu'il aimerait qu'un suppléant puisse occasionnellement le remplacer.

**Sa candidature est acceptée à l'unanimité des présents plus le pouvoir.**

### **4- Délibération sur le remplacement de Anne MARTINEZ dans la commission d'ouverture des plis pour les marchés publics et les appels d'offres.**

M. Soursac rappelle la liste des membres de cette commission.

Elisabeth CHEVALLIER devient titulaire en remplacement de Mme MARTINEZ , et M. Sébastien ABADIE devient suppléant en remplacement de Mme Elisabeth CHEVALLIER.

**La modification est acceptée à l'unanimité des présents plus le pouvoir.**

### **5- Délibération sur le remplacement de Anne MARTINEZ dans la commission RPI**

M. Soursac rappelle la liste des membres de cette commission.

Mme Morgane MAUREL déjà active dans ce domaine, devient titulaire en remplacement de Mme MARTINEZ ;

**La modification est acceptée à l'unanimité des présents plus le pouvoir.**

### **6- Délibération pour la prolongation de 6 mois demandée par le CCTGV pour le dossier de l'ADAP.**

A la demande de la CCTGV, une prolongation de 6 mois est nécessaire pour le dossier ADAP, commun à plusieurs communes (groupement d'achats).

**La demande est acceptée à l'unanimité des présents plus le pouvoir.**

### **7- Délibération relative à la station d'épuration de la commune.**

**M. SOURSAC fait un rapide rappel de l'importance de la station d'épuration dans les sujets et projets actuellement en cours sur la commune ( PLU, lotissement). Il insiste sur le fait que les demandes d'aménagement et de réfection de la station d'épuration actuelle, (normes + capacité) par les instances officielles (DDT, police de l'eau) datent depuis plusieurs années et que rien n'avait été fait.**

**Aujourd'hui, sans la mise aux normes et ce immédiatement, tous nos projets seront bloqués.**

En conséquence, et pour le bien du village et aussi des futurs Fabassiens, il est indispensable de respecter ces injonctions.

En conséquence, il demande l'approbation du conseil municipal pour mettre en place le procédé de mise en œuvre.

Ainsi, nous nous engageons à respecter le planning qui sera mis en place de Juin 2015 à Avril 2017 pour la réfection et la mise aux normes de la STEP.

François GUILLE, Sébastien ABADIE et Jérôme SOURSAC présentent le travail qu'ils ont élaboré en amont et transmis à la CCTGV pour accélérer l'action.

La maîtrise d'œuvre (environ 20 000€) proposera plusieurs solutions adaptées à notre cas.

M.SOURSAC explique l'entretien qu'il a eu avec les responsables de la SATESE.

Si tout se passe correctement, le début des travaux devrait avoir lieu en septembre 2016.

**Suite à toutes ces explications tous les membres présents plus le pouvoir acceptent la mise en œuvre des travaux.**

#### **8 – Délibération pour la mise en place du paiement électronique TIPI.**

M. JULLIE expose rapidement l'entretien qu'il a eu avec Brigitte et Mme LEZIN (perceptrice) pour la mise en place du moyen de paiement TIPI.

Tout le monde voit l'intérêt de progresser dans ce sens.

**La mise en place de ce moyen de paiement est acceptée à l'unanimité plus le pouvoir ainsi que l'ouverture du compte bancaire correspondant et indispensable.**

Nos deux fournisseurs informatiques actuels (AIGA et CDG) seront contactés pour voir la mise en place du système et la mise en réseau de la facturation avec la mairie.

#### **9 – Délibération relative au rapport annuel 2014 et budget 2014 du SIEEOM présenté par M.GUILLE .**

Monsieur GUILLE fait un résumé du fonctionnement et des quelques projets du SIEEOM. Il met bien sûr le rapport à disposition de ceux qui le désirent. Ce rapport sera par la suite consultable sur le site de la commune.

**Le rapport est approuvé à l'unanimité des présents plus le pouvoir.**

#### **Divers :**

**M.SOURSAC fait un petit compte rendu de la réunion du personnel communal qui a eu lieu le matin même dans la salle du conseil.**

Dans un premier temps il évoque le bilan fait pour toutes les catégories (personnel d'entretien, secrétariat, école)

Il précise que depuis notre arrivée l'ensemble des secteurs fonctionne bien, même si le secteur scolaire pose encore quelques problèmes d'organisation et de gestion de personnel.

C'est d'ailleurs pour cela, que la réunion s'est poursuivie avec uniquement les membres de l'école.

Les principaux points évoqués sont listés ci-dessous :

- Dès la rentrée 2015-2016 Sandrine EYCHENNE qui occupait un poste d'ATSEM pour 20h réintègre l'animation pour la totalité de son contrat, à savoir 25 h.
- Les deux contrats avenir qui se terminent le 31 août 2015 ne seront pas prolongés comme tels.
- Des points de fonctionnement administratifs, légaux et obligatoires seront mis en place (affichages, plannings,....) les précisions seront communiquées officiellement par écrit aux personnes concernées.

Fin de la réunion à 22 h 30.

